

# Comment favoriser la participation de tous à la solidarité internationale ?

## Les Actes

---

**Réunion d'information et de sensibilisation sur les  
dispositifs de solidarité internationale gérés par le FONJEP**

**Vendredi 13 janvier 2017**

**FUAJ – Paris**

# Sommaire

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
Mehdi ACHOUR	1
Responsable du pôle solidarité internationale – Fonjep	1
Michel TARRAN	1
Chef de la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats (Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International)	1
<b>Présentation du dispositif de Volontariat de Solidarité Internationale</b>	<b>2</b>
Mehdi ACHOUR	2
Responsable du pôle solidarité internationale – Fonjep	2
<b>Présentation des postes Fonjep-Education au développement</b>	<b>4</b>
Philippe CABIN	4
Chargé de mission à la Division des partenariats avec les ONG – AFD	4
<b>Présentation des dispositifs Jeunesse Solidarité Internationale et Ville, Vie, Vacances, Solidarité Internationale</b>	<b>6</b>
Mehdi ACHOUR	6
Responsable du pôle solidarité internationale – Fonjep	6
Anthoine BOURGEOIS	7
Président du Comité JSI – Eclaireuses et Eclaireurs de France	7
1) Qui peut parrainer ?	7
2) Les engagements des deux parties	7
3) La convention de parrainage	7
<b>Présentation d'un projet d'échange des Apprentis d'Auteuil réalisé dans le cadre du VVV/SI</b>	<b>8</b>
Guillaume SOLASSOL et Nicolas LEMAIRE	8
Apprentis d'Auteuil	8
<b>Présentation des travaux communs des deux structures sur la capitalisation des expériences des volontaires au service de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale</b>	<b>9</b>
Anne KABORÉ LEROY et François GROLIER	9
Educasol / France Volontaires	9
<b>Atelier n°1 : comment améliorer les articulations entre les différents dispositifs de solidarité internationale pour attirer un public peu sensibilisé à ces questions ?</b>	<b>11</b>
<b>Atelier n°2 : comment mobiliser les bénéficiaires des dispositifs après leur expérience, sur des actions d'éducation à la citoyenneté à l'internationale ?</b>	<b>13</b>
<b>Atelier n°3 : quels outils à développer, quelles interactions entre les acteurs de la solidarité internationale pour favoriser des parcours d'engagement ?</b>	<b>14</b>
<b>Restitution des ateliers en plénière</b>	<b>15</b>
<b>Conclusion</b>	<b>16</b>

# Introduction

---

Mehdi ACHOUR

*Responsable du pôle solidarité internationale – Fonjep*

Le Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) prend l'initiative, pour la première fois, de présenter les dispositifs de solidarité internationale qu'il gère directement pour le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international et l'Agence Française de Développement. Ces dispositifs s'adressent à un public élargi :

- des volontaires de solidarité internationale ;
- d'associations d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et d'éducation populaire (ECSI ou EAD) ;
- d'associations de jeunes souhaitant réaliser un échange de solidarité internationale ;
- de collectivités.

Ces acteurs ne se doutent pas nécessairement de l'existence de ces leviers. Cette journée d'échange vise donc à remédier à ce manque. Les informations qui seront présentées tout au long de la journée sont sur le site du Fonjep, et nous sommes disponibles pour vous renseigner.

Michel TARRAN

*Chef de la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats (Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International)*

Le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international soutient nombre de dispositifs visant à renforcer la solidarité internationale, ce qu'il convient de souligner dans un contexte largement marqué par la tentation du repli sur soi dans de nombreux États à travers le monde. La solidarité internationale continue ainsi à s'exprimer avec force en France, où 20 000 jeunes se lancent chaque année dans des programmes de ce type et où les campagnes de levée de fonds continuent à rencontrer un certain succès. Au-delà de ces formes de volontariat très institutionnalisées, l'esprit de solidarité s'exprime également par des voies plus informelles. Partant de là, il serait opportun de veiller à associer davantage les acteurs de terrain à toutes ces actions de solidarité internationale, en proposant à ces derniers des moyens qui soient à la hauteur de leurs ambitions.

En 2017, le Ministère – dont la participation au Fonjep dure depuis une trentaine d'années environ – reconduira l'enveloppe de 17 millions d'euros que l'Etat français avait déjà consacrée au volontariat international en 2016. Le maintien du montant de cette enveloppe, dans un contexte global de contraintes budgétaires, constitue un signe encourageant pour les 3 000 volontaires qui s'engagent chaque année sur le terrain grâce à ces fonds. Parmi ces 3 000 volontaires, 2 000 partent en VSI (séjour de longue durée) tandis que les 1 000 autres s'engagent dans des dispositifs de courte durée.

Le Ministère finance également, aux côtés de l'Agence Française de Développement (AFD), le dispositif des postes Fonjep-EAD, pour soutenir l'éducation au développement sur le terrain.

Enfin, parallèlement aux dispositifs de solidarité internationale qui seront abordés au cours de la journée, 100 000 jeunes se sont engagés en 2016 pour le service civique (contre 35 000 seulement il y a trois ou quatre ans)

# Présentation du dispositif de Volontariat de Solidarité Internationale

---

Mehdi ACHOUR

*Responsable du pôle solidarité internationale – Fonjep*

Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général (dans tous les pays hors Espace Economique Européen sauf instruction particulière du MAEDI).

La mission concerne les domaines de la coopération et de l'action humanitaire :

- Toute personne majeure sans activité professionnelle peut effectuer un VSI. Aucune condition de nationalité, ni de limite d'âge n'est imposée. Les volontaires s'engagent pour des missions dont la durée oscille entre un an et six ans maximum.
- Le volontaire reçoit une formation avant le départ et un appui au retour, pour faciliter sa réinsertion professionnelle.
- L'aller-retour du volontaire sur le lieu de mission est pris en charge et ce dernier perçoit une indemnité mensuelle (au minimum de 100 euros avec une prise en charge de la nourriture et de l'hébergement).
- Le volontaire est affilié à un régime de sécurité sociale qui lui garantit des droits d'un niveau identique à celui du régime général de la sécurité sociale française.
- Le dispositif du VSI est coordonné par le Fonjep depuis 1993, sur un budget du Ministère des Affaires étrangères et du Développement International.

Le Fonjep gère ainsi l'enveloppe financière et assure la gestion opérationnelle du dispositif.

Le Fonjep apporte également un soutien technique et juridique aux associations agréées pour l'envoi de VSI en mission.

Les associations remplissent quant à elles les informations relatives aux missions conduites sur l'extranet du Fonjep : cette base de données permet ainsi de renseigner ambassades et consulats dans les pays concernés et de réaliser des statistiques.

Les aides proposées dans le cadre du dispositif de VSI sont de plusieurs types :

- **Aide aux associations :**
  - contribution à l'affiliation à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) à raison de 272 euros par mois et par volontaire ;
  - contribution à la gestion des volontaires, à raison de 75 euros par mois et par volontaire ;
  - contribution à la formation des volontaires, à raison de 780 euros par volontaire formé ;
  - appui au retour à la vie professionnelle à raison de 358 euros par volontaire concerné.
- **Aide aux volontaires :**
  - prime forfaitaire d'insertion professionnelle (si le volontaire ne bénéficie d'aucun droit au chômage et d'une inéligibilité au RSA à son retour en France) ; le montant de

cette prime s'élève à 2 001 euros par volontaire, versée sur trois trimestres (ce qui revient à une prime de 667 euros par trimestre) ;

- indemnité forfaitaire de réinstallation (retour après 24 mois de mission au minimum), à raison de 3 700 euros par volontaire.

Toute association qui souhaite faire appel au concours de volontaires de solidarité internationale doit être agréée par le Ministre des Affaires étrangères.

Cet agrément est délivré, après avis de la Commission du volontariat de solidarité internationale. Cette commission est composée de représentants des associations agréées et de représentants des pouvoirs publics. Cette instance étudie en particulier les points suivants :

- l'expérience de l'association, qui doit avoir au **minimum trois ans d'existence juridique et d'activité réelle sur le terrain** ;
- la situation financière de l'association, qui doit être saine (et présenter notamment un budget équilibré sur les trois derniers exercices, ainsi qu'**un minimum de 15 % de ressources issues du secteur privé**) ;
- les capacités de ladite structure en matière de volontariat et, par suite, en termes de **recrutement, formation, définition des postes et encadrement des volontaires**.

En cas d'impossibilité à obtenir l'agrément recherché, il sera possible d'avoir recours à de l'intermédiation.

Alors que par le passé la majorité des volontaires étaient envoyés en Afrique, les lieux de destination de ces candidats à une mobilité internationale se sont largement diversifiés au cours des dernières années, notamment vers l'Asie, et plus particulièrement le Cambodge et les Philippines, ainsi que vers l'Amérique du Sud. Madagascar, enfin, reste la première destination des VSI dans le contexte actuel.



# Présentation des postes Fonjep-Education au développement

---

Philippe CABIN

*Chargé de mission à la Division des partenariats avec les ONG – AFD*

L'AFD est le principal opérateur de l'aide publique au développement français dont les engagements devraient passer de 8 milliards d'euros en 2016 à 12 milliards à l'horizon 2020.

La Division en charge des partenariats avec les ONG a octroyé en 2016 72 millions d'euros d'aides, contre 64 millions d'euros en 2015. Ces aides se porteront à 80 millions d'euros en 2017. 80 % des projets soutenus présentent une dimension internationale, tandis que les 20 % restants sont des projets d'envergure plus nationale.

Pour pouvoir accompagner des petites associations et des acteurs locaux, l'AFD a mis au point les postes Fonjep dédiés à l'Education au développement (EAD). L'AFD octroie ainsi des fonds au Fonjep pour une période de trois ans. Un appel d'offres est ensuite lancé afin d'identifier les associations susceptibles de bénéficier de toutes ces aides, au premier rang desquelles un financement contractuel portant sur un projet lié à un emploi, à hauteur de 7 500 euros par an.

Ce dispositif a été lancé en 2008 et permettait, à l'époque, le financement de 19 postes par an. Suite à une montée en puissance de ce dispositif, celui-ci permet aujourd'hui de financer 45 postes du même type.

Ce dispositif – qui permet de conduire des actions au plus près du terrain, de renforcer la professionnalisation des acteurs en présence, ainsi que la capacité d'innovation de ces derniers – est régulièrement évalué par un cabinet extérieur. Il sera ainsi évalué en 2017, en vue d'un renouvellement pour une durée de trois ans, sachant que le contexte global est plutôt favorable au renforcement de ce type de dispositifs.

Plusieurs questions des participants ont donné lieu à des échanges :

Répondant à une demande de précision d'une personne de l'assistance, Philippe CABIN signale que l'association qui souhaiterait bénéficier de ce dispositif devra justifier de trois ans d'existence et d'un statut de loi 1901. Il précise en outre que le Comité de sélection est composé pour moitié de représentants de l'AFD et pour moitié de représentants du Ministère et que tout est fait pour qu'un maximum de régions soit bénéficiaire de ce dispositif.

Répondant à une question posée par une intervenante dans la salle, Mehdi ACHOUR précise qu'il existe plusieurs catégories de postes Fonjep, dont les postes dédiés à la cohésion sociale, à la ville ou à la jeunesse, gérés par le Fonjep mais relevant du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, les postes dédiés à la culture (Ministère de la Culture) et les postes dédiés aux politiques de la ville (CGET).

S'agissant de l'octroi de l'aide à l'emploi de 7 500 euros, elle peut concerner des emplois à temps partiel, à condition toutefois que l'essentiel des missions des personnes bénéficiant d'une telle aide se consacrent, sur le terrain, à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

Une intervenante se demande comment l'association pourrait financer le complément permettant d'employer une personne en charge de l'éducation au développement, dans la mesure où la somme de 7 500 euros n'est pas suffisante pour financer le salaire d'une personne à temps plein.

Philippe CABIN en convient, soulignant toutefois que ce montant est une aide mais n'a pas vocation à financer en totalité le salarié.

Répondant à une autre intervenante s'interrogeant sur les modalités de sélection des postes retenus dans le cadre de ce dispositif, Philippe CABIN répond qu'au bout de trois ans, tous les postes susceptibles de bénéficier d'un tel dispositif sont remis en « compétition ».

Enfin, répondant à un intervenant s'interrogeant sur les modalités de coordination des actions menées par les uns et par les autres, sur le terrain, Mehdi ACHOUR souligne que les postes Fonjep classiques et les postes Fonjep EAD sont deux dispositifs très distincts, cependant des passerelles peuvent être faites par le Fonjep dans l'intérêt des associations.



# Présentation des dispositifs Jeunesse Solidarité Internationale et Ville, Vie, Vacances, Solidarité Internationale

---

Mehdi ACHOUR

*Responsable du pôle solidarité internationale – Fonjep*

Les dispositifs JSI et VVV/SI soutiennent la rencontre interculturelle de groupes de jeunes autour d'une action de développement dans les pays éligibles à l'aide au développement (selon une liste établie par l'OCDE), et également pour des actions en France.

Le financement accordé peut aller jusqu'à 7 500 euros (sachant que ce financement ne peut excéder 50 % du budget total de la mission).

Le VVV/SI permet plus spécifiquement à des jeunes issus de territoires relevant de la politique de la ville de réaliser des actions de solidarité internationale. Ces actions peuvent prendre la forme de projets de construction ou de réhabilitation, ou des projets à caractère environnemental, culturel ou sportif.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être membre d'une association française ;
- être âgé de 15 à 25 ans ;
- constituer un groupe de 4 à 16 jeunes impliqués dans le projet ;
- prévoir un séjour de deux semaines minimum avec 10 jours pleins consacrés à l'action ;
- s'assurer de l'existence d'un partenariat dans le pays d'accueil d'un groupe de jeunes « binômes » ;
- être parrainé par une association de solidarité internationale agréée.

Les dossiers de demande de subvention sont envoyés au Fonjep. Ils sont instruits au sein de comités paritaires d'examen, composés de représentants des associations et des pouvoirs publics. Quatre dates de dépôt des dossiers sont prévues chaque année.

Le dossier de demande de financement, ainsi que les fiches techniques, sont disponibles sur le site du Fonjep : à noter que le montage de ce dossier prend un certain temps (planning, devis et budget, explication de l'action, divers documents à faire remplir par les parties).

L'implication des jeunes est fortement valorisée et peut notamment se manifester par des actions visant à tendre vers un autofinancement des missions conduites, ou par la rédaction de lettres de motivation accompagnant le dossier.

Enfin, pour les dossiers concernant la période estivale, des jurys sont organisés à Paris et en régions. Des présentations concrètes menées par les jeunes, valorisant l'échange et les divers aspects du projet, sont notamment exigées dans ce cadre.



## Anthoine BOURGEOIS

*Président du Comité JSI – Eclaireuses et Eclaireurs de France*

Le parrainage constitue l'une des pierres angulaires de la réussite des dispositifs mis en œuvre, sur le terrain. Il convient par conséquent de ne pas se tromper dans le choix de son parrain.

### 1) *Qui peut parrainer ?*

Une large majorité des associations de solidarité internationale se retrouvent au sein de collectifs nationaux : l'appartenance à l'un des sept collectifs listés ci-dessous permet de parrainer un projet dans le cadre des dispositifs JSI et VVV/SI :

- le Centre de Recherche et d'information pour le Développement (CRID) ;
- le Comité de Liaison des ONG de Volontariat (CLONG-Volontariat) ;
- Solidarité Laïque ;
- le Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP) ;
- la Coordination Humanitaire et Développement (CHD) ;
- le Groupe Initiatives ;
- le Forum des Organisations de Solidarité Internationales issues des Migrations (FORIM).

### 2) *Les engagements des deux parties*

L'engagement du parrain repose sur les trois piliers que sont :

- l'aide ;
- l'information ;
- la veille.

Le parrainé prend quant à lui l'engagement :

- de la transparence ;
- de l'écoute ;
- du respect des échéances.

Un dossier peut être être ajourné, dans l'attente de pièces complémentaires à verser à ce même dossier, ou tout simplement être refusé.

### 3) *La convention de parrainage*

La convention de parrainage définit les moyens à mettre en œuvre pour que le dispositif soit couronné de succès. Cette convention doit être signée par les deux parties en présence et récapitule toutes les modalités pratiques. La part allouée au parrain s'élèvera au maximum à 300 euros.

Mehdi ACHOUR souligne la réciprocité de ces dispositifs : ils visent à faciliter la réalisation de projets par de jeunes Français à l'étranger et la réalisation de projets conduits par de jeunes étrangers en France. Il est souvent préférable de monter deux dossiers distincts plutôt qu'un dossier unique pour ces deux types d'actions, afin de les rendre plus visibles et d'en faciliter le pilotage.

# Présentation d'un projet d'échange des Apprentis d'Auteuil réalisé dans le cadre du VVV/SI

---

Guillaume SOLASSOL et Nicolas LEMAIRE

*Apprentis d'Auteuil*

Guillaume SOLASSOL indique avoir rejoint les rangs des Apprentis d'Auteuil en 2011 en qualité d'éducateur spécialisé et avoir monté un projet de coopération en 2012 avec l'association qu'il avait lui-même montée en 2006, lorsqu'il vivait en Argentine.

Il avait été difficile de faire venir les jeunes Argentins en France pour des raisons administratives et de faire jouer par là même la réciprocité à plein. Les Apprentis d'Auteuil ont proposé aux jeunes Argentins d'aller participer à un chantier de rénovation d'une école dans la cordillère des Andes, à la frontière de la Bolivie et du Chili, à 2 000 kilomètres de chez eux.

12 jeunes Français avaient été envoyés sur le terrain pour participer à un précédent chantier. Pour celui-ci, trois d'entre eux ont été conviés à participer à la mission de reconnaissance.

Les jeunes Argentins rencontrés à l'occasion de cette mission de reconnaissance ont alors souligné leur volonté de pouvoir participer à un chantier à proximité de chez eux, après avoir démontré leur capacité à conduire un chantier à 2 000 kilomètres de chez eux.

*Un film relatant le chantier de solidarité conduit en Argentine en 2014 par les Apprentis d'Auteuil est diffusé.*

Interrogés sur la pérennité des liens tissés à l'occasion de cette mission, Nicolas LEMAIRE précise que les jeunes ayant participé à ce chantier, dont il faisait lui-même partie, sont toujours en contact *via* les réseaux sociaux.

Guillaume SOLASSOL explique qu'un des jeunes ayant participé au chantier de 2014 repartira comme accompagnateur du nouveau groupe en 2017.

Une intervenante demande si des jeunes Argentins ont eu envie d'apprendre le français et inversement des jeunes Français ont eu envie d'apprendre l'espagnol à l'issue de ce chantier.

Nicolas LEMAIRE et Guillaume SOLASSOL expliquent que le langage des mains a été privilégié même si quelques mots ont été appris de part et d'autre. Pour autant, même pour les personnes qui auraient appris l'espagnol avant de partir en Argentine, il est très difficile de comprendre la langue des jeunes Argentins vivant dans des bidonvilles, tout comme un étranger qui aurait appris le français de Victor Hugo à la fac aurait toutes les difficultés du monde à comprendre le langage des jeunes de banlieue en France.

# Présentation des travaux communs des deux structures sur la capitalisation des expériences des volontaires au service de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

---

Anne KABORÉ LEROY et François GROLIER

*Educasol / France Volontaires*

France Volontaires est la plate-forme française des engagements solidaires à l'international. Cette association vise à favoriser la coordination entre tous ces dispositifs d'aide et vise à faire en sorte que les volontaires puissent être des ambassadeurs de la citoyenneté et de l'éducation populaire, à leur retour en France. Présente dans plusieurs pays, l'association Educasol se consacre quant à elle à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Le forum de valorisation des engagements vise à permettre aux volontaires de faire de leur engagement à l'international une plus-value dans leur parcours professionnel. Tout est également mis en œuvre pour favoriser de nouveaux engagements à l'international, à l'issue d'une première mission conduite, sur le terrain.

France Volontaires participe en outre à l'organisation du Prix des Solidarités étudiantes octroyé dans le cadre du programme d'ECSI (Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale).

France Volontaires a initié un partenariat avec Educasol car le lien entre l'éducation à la citoyenneté et l'engagement à l'international semblaient aller de soi. Il a donc semblé naturel de nouer un tel partenariat entre ces deux structures.

Dans un tel contexte, Educasol est intervenu en appui méthodologique dans le cadre des réunions consacrées aux postes Fonjep EAD, sur la question de l'évaluation et sur le bilan annuel de ce dispositif.

Un important travail a été réalisé sur la capitalisation des expériences des volontaires au service de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, afin de dresser le bilan de la mise en œuvre de ce dispositif d'ECSI.

En règle générale, les différentes structures en charge de l'accompagnement des volontaires ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Certains se comportent comme des acteurs à part entière en matière d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, d'autres ont plutôt axé leur action sur la dimension première de l'accompagnement nécessaire des jeunes accomplissant des missions de volontariat.

La mise à contribution d'une grande diversité d'acteurs peut jouer favorablement dans la qualité de l'accompagnement prodigué.

Ce travail de réflexion sur toutes ces thématiques a notamment permis, en outre, de mettre en exergue la difficulté à s'engager dans une démarche interculturelle lorsque l'on a une identité professionnelle très forte, sachant que la réflexion s'est articulée autour de trois axes principaux :

- quelle posture pour l'accompagnateur ?

- quelle démarche interculturelle mettre en œuvre ?
- comment aider les personnes qui partent à capitaliser sur leur expérience ?

Cette démarche a également permis de souligner la nécessité de ne plus appréhender les jeunes comme un poids mais comme une réelle ressource dans le domaine de l'emploi. Il convient en outre de veiller à intégrer dans le parcours de vie de ces jeunes leur expérience conduite, à l'international ou dans un cadre plus restreint.



## Atelier n°1 : comment améliorer les articulations entre les différents dispositifs de solidarité internationale pour attirer un public peu sensibilisé à ces questions ?

*Un rapide tour de table est effectué, afin que chacun des participants à l'atelier puisse se présenter. Sont présents des collectivités, des représentants de l'Etat, des associations et des réseaux associatifs.*

Mehdi ACHOUR signale avoir constaté, à sa prise de fonctions au Fonjep, que les différents dispositifs de solidarité internationale n'entretenaient pas beaucoup de liens les uns avec les autres. Il conviendrait par conséquent d'améliorer cette articulation, afin que chacun des acteurs en présence puisse se saisir plus facilement des outils qui leur sont proposés, en vue d'attirer, à terme, un public peu sensibilisé à toutes ces questions.

Un intervenant note qu'il n'est pas toujours aisé de favoriser l'engagement sur la durée de publics précaires et fragilisés, alors que ceux-ci ne savent bien souvent pas ce qu'il adviendra d'eux d'ici trois mois. Partant de là, il convient d'actionner plusieurs leviers, dont celui de la mixité, notamment, au sein d'un groupe donné, pour améliorer la conduite de projets ambitieux sur le terrain.

Les publics les plus fragilisés sont souvent ceux qui s'adaptent le mieux à l'international ; il convient par conséquent de capitaliser sur les atouts de ces publics, tout en palliant parallèlement leurs éventuels manques.

Dans un tel contexte, les projets conduits par les associations, sur le terrain, sont le plus souvent pour moitié à l'initiative des jeunes, pour moitié à l'initiative de ces associations.

Une intervenante signale que nombre de jeunes s'autocensurent en estimant que les dispositifs de solidarité internationale existants ne s'adressent pas à eux. Il faut donc tout mettre en œuvre pour persuader ces jeunes de ne pas s'exclure d'emblée de tous ces dispositifs.

Il est nécessaire de surmonter le regard critique croissant portée par la société sur ce type de projets de solidarité internationale et sur le désengagement croissant des collectivités territoriales, sur le terrain, dans le soutien apporté à tous ces projets.

Un intervenant de Terre d'Afrique souligne l'immense diversité des jeunes qui manifestent l'envie de s'investir dans un projet de mobilité et de solidarité à l'international. Quoi de commun, en effet, entre un jeune qui veut avoir une expérience de sept mois à l'international avant de poursuivre ses études en master 2 et un jeune en décrochage scolaire, dont l'avenir semble bloqué. Partant de là, le maillage et l'articulation entre les dispositifs existants ne sont pas à appréhender de manière linéaire.

Une intervenante suggère d'établir un cahier des charges redéfinissant clairement les missions incombant aux parrains des jeunes conduisant des projets à l'international. Cette question de l'accompagnement est d'autant plus primordiale que la décision du départ ne doit pas être prise à la légère mais être sous-tendue par la poursuite d'objectifs clairement définis en amont.

Les parrains se trouvent confrontés, la plupart du temps, aux mêmes difficultés que les représentants associatifs sur le terrain. Il conviendrait par conséquent de favoriser le dialogue entre ces parrains et les acteurs politiques locaux.

Mehdi ACHOUR confirme que certaines associations ont toutes les difficultés du monde à trouver des parrains compétents, sur le terrain, il est donc nécessaire de mieux

accompagner les acteurs en présence, afin que ceux-ci puissent être mieux armés, ensuite, pour accompagner les publics souhaitant conduire des projets à l'international.

Germain LABONNE, du MAEDI, reconnaît que les liens entre l'éducation populaire et la solidarité internationale ne sont pas toujours suffisamment développés. Il conviendrait en outre de réfléchir à la manière de susciter des vocations, en encourageant les jeunes à participer à des projets à l'international qu'ils pourront ensuite valoriser dans leur parcours de vie et leur parcours professionnel.

Pour être parti lui-même en chantier solidaire dans sa jeunesse, un intervenant souligne que cette expérience lui a permis de se construire tant personnellement que professionnellement. Dans le cadre de ses fonctions d'animateur de quartier dans la commune de Bezons, il peut ainsi faire la promotion de ce type de dispositifs auprès des publics auprès desquels il intervient au quotidien. Cette capitalisation est toutefois un processus au long cours, dont on ne peut récolter les fruits en un jour.

Une intervenante insiste sur la nécessité de favoriser l'effet d'essaimage entre les différentes structures existantes sur le terrain. Une autre intervenante partage ce point de vue, soulignant le travail colossal accompli par les responsables du Réseau 73, en Savoie, au cours des dix dernières années, concernant l'amélioration de l'articulation entre les différents outils et acteurs intervenant sur un territoire donné.

Une intervenante déplore pour sa part ne pas savoir à qui s'adresser dans la région de Grenoble, où elle intervient pourtant depuis une trentaine d'années, pour développer des projets à l'international, eu égard aux difficultés que rencontrent les animateurs de terrain à communiquer avec les grosses fédérations départementales. Il conviendrait par conséquent de mieux relayer la communication entre l'ensemble des acteurs en présence.

Mehdi ACHOUR souligne que le Fonjep peut jouer un rôle de facilitateur.

Un intervenant de Concordia indique que les jeunes des quartiers ont souvent du mal à se projeter dans un projet visant à aider des populations, à l'international, alors qu'ils sont eux-mêmes en très grande difficulté, au quotidien, dans leurs quartiers. Partant de là, son association favorise la conduite de chantiers intégrant de jeunes étrangers mais se déroulant en France. Les jeunes ayant participé à ce type de chantiers dans les quartiers peuvent ensuite être envoyés en Auvergne, afin d'être mis en situation loin de leurs domiciles, puis seulement après à l'international. *A contrario*, certains jeunes refuseront à toutes forces de s'engager dans des actions de bénévolat dans leurs quartiers d'origine, afin de ne pas passer pour des victimes.

## Atelier n°2 : comment mobiliser les bénéficiaires des dispositifs après leur expérience, sur des actions d'éducation à la citoyenneté à l'internationale ?

---

Les participants à l'atelier soulignent la nécessité de mettre les jeunes ayant participé à ce type de dispositifs en position d'ambassadeurs, à leur retour de mission, afin que ces derniers prêchent la bonne parole auprès de nouveaux candidats au départ. Ces derniers se montreront en effet particulièrement sensibles à la promotion de ces dispositifs par leurs pairs.

Il conviendra en outre d'inscrire l'action associative dans un cadre plus global pour conférer davantage d'efficacité à celle-ci.

De manière générale, les jeunes ont souvent du mal à partager leurs expériences tant celles-ci ont constitué pour eux un chamboulement émotionnel important. Ils seront en effet souvent déçus par la nature des questions qui leur seront posées et qui leur sembleront en total décalage avec la réalité de leur vécu.

Force est par ailleurs de reconnaître, que les jeunes partent avant tout pour eux-mêmes, avant même d'envisager de faire montre d'une quelconque solidarité à l'égard de leur prochain. Partant de là, certains se retrouvent à faire de la solidarité internationale sans en avoir vraiment conscience, à l'instar de M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir.

Enfin, il s'agira de valoriser tout à la fois les impacts visibles et invisibles de tous ces projets conduits à l'international afin d'en tirer le meilleur parti possible.

## Atelier n°3 : quels outils à développer, quelles interactions entre les acteurs de la solidarité internationale pour favoriser des parcours d'engagement ?

---

*Un rapide tour de table est effectué afin que chacun des participants à l'atelier puisse se présenter.*

Les membres de l'atelier soulignent la nécessité de former les accompagnants et/ou animateurs encadrant les jeunes, dans le cadre de leurs expériences à l'international. Il convient en outre de réfléchir à la manière d'intégrer au mieux cette expérience spécifique dans le parcours d'insertion global des jeunes qui se lancent dans ce type d'aventures et qui sont parfois, parallèlement, en décrochage scolaire. En tout état de cause, il faut capitaliser sur ces expériences en les inscrivant par exemple dans le compte personnel d'activités (CPA) des individus.

Des moments privilégiés tels que la semaine de la solidarité internationale doivent servir de tremplins en vue de susciter de nouvelles vocations. Il n'est pas toujours aisé, toutefois, de trouver des candidats prêts à témoigner de leurs expériences devant un auditoire potentiellement intéressé par un engagement similaire. Le partage entre pairs est en effet toujours beaucoup plus profitable qu'une présentation magistrale des dispositifs disponibles, sur le terrain.

Les jeunes qui s'engagent peuvent faire le choix de construire tout leur parcours professionnel sur la base de leur engagement, à l'international, qui peut remplir en cela un rôle véritablement structurant.

Les participants à l'atelier notent en outre que la nature de l'engagement des jeunes peut évoluer en cours de mission ou à l'issue de la mission.

L'aide à l'embauche versée aux associations qui s'engagent dans ce type de dispositif, fixée à hauteur de 7 500 euros, gagnerait à être revalorisée. Les associations ne sont en effet pas toujours à même de trouver des co-financements et il serait bienvenu de financer à 100 % les postes des associations dont les projets seront finalement retenus.

Enfin, les participants à l'atelier soulignent les importantes disparités existant entre les différentes régions concernant les dispositifs susceptibles de favoriser les projets de mobilité à l'international.



## Restitution des ateliers en plénière

---

### I) Atelier n°1 : comment améliorer les articulations entre les différents dispositifs de solidarité internationale pour attirer un public peu sensibilisé à ces questions ?

Mehdi ACHOUR indique que les acteurs connaissent bien les différents dispositifs disponibles. L'accompagnement mis en œuvre doit l'être sur le long terme pour être opérant.

Il conviendrait de favoriser une meilleure circulation de l'information entre les acteurs en présence, à l'échelle locale, et de renforcer les liens entre les thématiques « jeunesse et éducation populaire » et « solidarité internationale », qui ne sont pas toujours très développés à l'heure actuelle.

Enfin, ces dispositifs sont des boîtes à outils, permettant de mener à bien les projets conduits par différentes associations. Encore faut-il savoir piocher le bon outil, pour atteindre le bon objectif.

### II) Atelier n°2 : comment mobiliser les bénéficiaires des dispositifs après leur expérience, sur des actions d'éducation à la citoyenneté à l'internationale ?

François GROSLIER, de France Volontaires, signale que les membres de l'atelier se sont notamment concentrés sur la question de la nécessité d'une mobilisation des bénéficiaires de ces dispositifs après leur expérience, sur le terrain.

Il a ainsi été suggéré de mettre les volontaires en position d'ambassadeurs de leur expérience, après leur retour chez eux.

Les membres de l'atelier ont ensuite réfléchi aux freins à une telle mobilisation sur des actions d'éducation à la citoyenneté internationale ; ils ont notamment mis en exergue le fait qu'une mauvaise expérience à l'international ne permettait pas de capitaliser sur celle-ci.

Il est en outre apparu nécessaire de veiller à définir simplement les dispositifs d'ECSI auprès des jeunes, tout en réfléchissant à la place que l'on entend donner à l'affect, dans cette phase post-expérience. En tout état de cause, un volontaire qui aura vécu une expérience très forte, sur le terrain, ne sera pas forcément armé pour répondre aux questions « au ras-des-pâquerettes » qui lui seront posées par des novices souhaitant éventuellement s'engager à leur tour.

Il serait par ailleurs opportun d'élaborer un guide récapitulatif des différents dispositifs de mobilité, tout en travaillant sur la question du collectif et en mettant en avant la notion de « pair ». À cet égard, la mise en place de réseaux d'anciens volontaires pourrait permettre de répondre à certaines questions soulevées, sur le terrain, par les jeunes souhaitant s'engager.

Enfin, il conviendrait de favoriser l'émergence d'un cercle vertueux, sachant que toute personne s'engage dans un processus de solidarité internationale tout à la fois pour elle, mais également pour les autres.

### III) Atelier n°3 : quels outils à développer, quelles interactions entre les acteurs de la solidarité internationale pour favoriser des parcours d'engagement ?

Flavien DEGOULET, des Céméa, souligne, en préambule, que les parcours d'engagement ne sont pas formalisés et sont d'ailleurs difficilement formalisables.

Dans un monde où l'information est tout à la fois disponible à toute heure, mais en même temps nulle part vraiment, il devient difficile de s'y retrouver. Il conviendra donc de veiller à améliorer la communication entre les acteurs en présence.

Le groupe de travail a estimé en outre que la possibilité d'intégrer ce type d'expériences dans le compte personnel d'activité (CPA) devrait être étudiée.

Enfin, les membres du groupe ont souligné que la sensibilisation par les pairs ayant déjà eux-mêmes participé à des projets de solidarité internationale était primordiale pour motiver les jeunes à s'essayer à leur tour à ce type d'expériences.

## Conclusion

---

Mehdi ACHOUR remercie l'ensemble des intervenants et se réjouit que cette journée ait permis aux acteurs en présence de se rencontrer. Il rappelle que l'ensemble des informations qui ont été présentées sont disponibles en ligne et que tout un chacun peut joindre le FONJEP pour obtenir plus d'informations sur les différents dispositifs.

Par ailleurs, le Fonjep mène une réflexion sur la mise à disposition d'informations plus rapides à destination du plus grand nombre.